

Mixité sociale : retour sur douze ans de ciblage des politiques d'éducation prioritaire

Social Diversity: A Review of Twelve Years of Targeting Priority Education Policies

Pierre Courtioux* et Tristan-Pierre Maury**

Résumé – À partir des données de la Base Centrale Scolarité (BCS), nous mettons en évidence un certain nombre de faits stylisés sur l'évolution du ciblage de l'éducation prioritaire sur la période 2004-2016 et sur la ségrégation inter-collèges. Tout d'abord, nous constatons une baisse de la part d'élèves défavorisés sur la période 2004-2014, suivie d'une période de recentrage de l'éducation prioritaire sur les populations les plus défavorisées à partir de 2015. Le calcul d'un indice d'information mutuelle et sa décomposition nous permettent de montrer qu'en termes de ségrégation sociale, au cours d'une période caractérisée par une relative stabilité de la ségrégation inter-collèges au niveau global, les différences entre les collèges en éducation prioritaire et les autres ont tendance à s'atténuer jusqu'en 2014 et à repartir à la hausse après. La décomposition géographique de ces indices nous permet de montrer que la période de réduction de la part d'élèves défavorisés est portée par les académies fortement urbanisées, mais que le recentrage de l'éducation prioritaire sur les collèges les moins mixtes concerne le rural comme les zones plus urbanisées.

Abstract – Using data from the Base Centrale Scolarité (exhaustive data on pupils and schools, BCS), we highlight a number of stylised facts regarding changes to the targeting of priority education during the 2004-2016 period and inter-secondary school segregation. To start, we observe a decline in the proportion of disadvantaged pupils during the 2004-2014 period, followed by a period in which the focus of priority education is shifted to the most disadvantaged populations from 2015 onwards. The calculation of a mutual information index and its decomposition allows us to show that, in terms of social segregation, during a period characterised by relative stability with regard to inter-school segregation at the global level, the differences between secondary schools in priority education and others tended to narrow until 2014 before beginning to increase again. The geographical decomposition of these indices shows that the fall in the share of disadvantaged pupils was driven by the highly urbanised regions, but that the refocusing of priority education on the least diverse secondary schools concerned both rural and more urbanised areas alike.

Codes JEL / JEL Classification: I24, I28

Mots-clés : ségrégation, territoire, origine sociale, collège, éducation prioritaire

Keywords: segregation, territory, social origin, secondary school, priority education

* Paris School of Business (p.courtioux@psbedu.paris); ** Edhec Business School, Lille, France (tristan.maury@edhec.edu)

Les auteurs remercient deux rapporteurs anonymes pour leurs remarques sur les versions préliminaires de cet article.

Reçu en mars 2019, accepté en octobre 2020.

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux-mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

Citation: Courtioux, P. & Maury, T.-P. (2021). Social Diversity: A Review of Twelve Years of Targeting Priority Education Policies. *Economie et Statistique / Economics and Statistics*, 528-529, 9–28 (First published online: 29 July 2021). doi: 10.24187/ecostat.2021.528d.2059

La création des zones d'éducation prioritaires (ZEP) au début des années 80 et plus généralement de l'éducation prioritaire (EP) en France est une politique de « discrimination positive » visant à donner plus de moyens aux établissements concentrant les populations les plus défavorisées (Merle, 2012). Dans ce cadre où l'on cherche à faire progresser la « démocratisation de l'enseignement » et le niveau d'éducation (Merle, 2009a ; Duru-Bellat & Kieffer, 2008), l'objectif est notamment d'améliorer les compétences scolaires des élèves défavorisés et de faire progresser l'égalité des chances. Cependant, au-delà de l'évaluation de l'impact de l'EP et du bilan de la réussite des élèves participant aux divers dispositifs de l'EP, il existe une tension entre la volonté de porter les efforts sur les populations défavorisées et des objectifs de progression de la mixité sociale dont rendent compte les débats récents sur ces politiques.

En effet, du fait d'une mise en œuvre diversifiée au niveau local et de nombreuses réformes survenues depuis son lancement, la politique d'EP est un objet aux contours flous et aux caractéristiques difficilement délimitables (Kherroubi & Rochex, 2002 ; 2004), mais reste au cœur des débats sur l'éducation¹. Par exemple, le récent rapport du CNEC (2016) souligne les faibles réussites du dispositif et surtout la faiblesse des moyens réellement dégagés pour l'EP et insiste, au-delà d'une refonte des dispositifs, sur la nécessité de faire progresser la mixité sociale dans les établissements les plus ségrégués, c'est-à-dire ceux concentrant les populations les plus en difficulté. Si le rapport recommande de ne pas supprimer les dispositifs d'EP à court terme, il laisse entendre que ce mode d'action publique n'est pas idéal à plus long terme. Cette critique d'une labélisation EP sans moyens suffisants pour l'accompagner, s'inscrit dans un débat plus ancien consistant à savoir s'il y a un risque que « l'étiquetage 'éducation prioritaire' renforce le stigmatisme qu'il s'agit de combattre » (Merle, 2012). Dans les débats récents, cette remise en cause du bien-fondé des principes du ciblage de l'EP peut se comprendre au regard de deux « éléments » de politique publique sujets à discussion : le faible impact du dispositif en termes de réussite scolaire des publics bénéficiaires² et un accent porté à partir du milieu des années 2010 sur la nécessité de faire progresser la mixité sociale à l'école. Sur ce second point, le rapport de Durand & Salles (2015) insiste sur l'insuffisante concentration des moyens de l'éducation prioritaire sur les zones les plus en difficulté. Ce constat renvoie aux résultats de Courtieux & Maury (2018) qui

montrent qu'au niveau national, même si l'EP est très largement surreprésentée au sein des collèges les moins mixtes, on retrouve certains collèges en EP au sein des 50 % de collèges les plus mixtes socialement. Ceci indique une déconnexion partielle entre les critères de définition des collèges défavorisés (notamment la part d'élèves défavorisés) et la mixité sociale (c'est-à-dire le mélange d'élèves appartenant à toutes les catégories sociales³ : certains collèges en EP, malgré un taux important d'élèves défavorisés, comptent également des parts non négligeables d'élèves des autres groupes sociaux – intermédiaire, favorisé et très favorisé). Cet article s'inscrit également dans la réflexion sur l'arbitrage entre deux outils majeurs de politique éducative : la discrimination positive où plus de moyens sont dédiés aux collèges connaissant le plus de difficultés et l'intégration sociale (distribution homogène des profils sociaux des élèves sur le territoire). Piketty (2004) insiste sur les interactions entre ces deux logiques : ainsi, une politique d'intégration sociale complète viderait de sens toute politique de discrimination positive (puisque'il n'y aurait plus de zone défavorisée à cibler). Ici, nous poursuivons dans cette logique en reliant une politique de discrimination positive (l'éducation prioritaire) et les niveaux de ségrégation sociale (au sein et hors de l'EP).

Dans un contexte où certains auteurs pointent les bienfaits de la mixité sociale sur les résultats scolaires (Trancart, 2012), la question de savoir dans quelle mesure les collèges appartenant au secteur de l'EP sont homogènes en terme de mixité sociale et quelles politiques permettent un recentrage des aides de l'EP sur les collèges avec une forte proportion de publics en difficulté *et* une très faible mixité sociale apparaît importante pour une rationalisation de l'action publique mue par ces deux principes d'actions. De ce point de vue, Courtieux & Maury (2018) laissent des zones d'ombre : les résultats qu'ils présentent considèrent (de manière simplifiée) l'éducation prioritaire comme un bloc, or la définition et le ciblage de ces politiques ont connu des changements au cours du temps avec parfois une superposition de différentes strates correspondant à des niveaux d'aides publiques différents. De plus, la composition sociale de la population totale des élèves a changé avec une

1. Voir Armand & Gilles (2006), Obin & Peyroux (2007), *Cour des comptes* (2018).

2. Voir notamment Meuret (1994), Brizard (1995), Bénabou et al. (2004), Kherroubi & Rochex (2004), Caille (2001), Belfy & Davezies (2013), Caille et al. (2016).

3. Dans ce champ, il est usuel de différencier les « très favorisés », les « favorisés », « les intermédiaires » et les « défavorisés » (voir encadré pour une discussion).

proportion plus importante d'élèves très favorisés. La dynamique de progression des élèves très favorisés n'a pas concerné tous les collèges de la même manière ce qui au final s'est traduit par une dégradation de la mixité sociale (Givord *et al.*, 2016 ; Courtioux & Maury, 2018 ; 2020) dans laquelle les comportements d'évitement des « mauvais collèges » par les groupes sociaux les plus favorisés (Van Zanten & Obin, 2008 ; Monso *et al.*, 2018) sont susceptibles d'avoir joué un rôle.

Cet article vise à éclairer l'évolution du ciblage de l'EP et sa traduction en termes de mixité sociale sur la période 2004-2016. Il s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de travaux français sur l'éducation (Ly & Riegert, 2015 ; Givord *et al.*, 2016 ; Courtioux & Maury, 2018 ; 2020) éclairé par des débats méthodologiques sur le calcul des indices de ségrégation (Massey & Denton, 1988 ; Frankel & Volij, 2011). Notre apport consiste à se centrer spécifiquement sur l'EP : nous présentons un diagnostic sur sa place en termes de mixité sociale. La question est de savoir dans quelle mesure les différentes réformes ont conduit à recentrer le(s) label(s) EP sur les collèges les plus défavorisés et si les effets de ces recentrages tiennent entre deux réformes : une dérive vers plus ou moins de mixité pouvant tenir à une modification de la proportion des différents groupes sociaux dans la population totale rendant le mélange plus ou moins facile, à des effets d'absorption de certains groupes sociaux par les autres secteurs (privé et public hors EP), à d'autres types de réformes visant à améliorer la mixité sociale (par exemple la réforme de la carte scolaire, ou l'effet agrégé de diverses initiatives locales). Dans cet article, nous ne cherchons pas à identifier les diverses causes de cette dérive. Nous nous attachons à vérifier que la dynamique de déclassement⁴ de certains collèges en EP identifiée par Trancart (1998) au siècle dernier s'est poursuivie depuis 2000 comme le suggèrent un certain nombre de travaux⁵ et si les grandes réformes de l'EP constituent des moments d'inflexion de cette trajectoire⁶.

Dans une première section, nous proposons une présentation des dispositifs d'EP en France pour tester l'hypothèse d'une dérive du ciblage. Ensuite, nous analysons la composition sociale des collèges entrant et sortant de l'EP sur la période. Enfin, nous montrons qu'un recentrage sur les populations défavorisées s'effectue en toute fin de période. Dans une deuxième section, nous cherchons à vérifier si ces tendances globales sont observées à une échelle locale ou, au contraire, s'il existe, au sein de l'EP, des

différences entre des établissements qui tout en ayant une proportion importante d'élèves défavorisés mélangeraient diverses origines sociales et d'autres établissements qui ségrégeraient complètement ces publics. Pour cela, nous commençons par présenter la méthodologie utilisée et le principe de décomposition de la ségrégation. Puis nous vérifions que le recentrage de l'EP à partir de 2015 concerne bien les collèges les plus ségrégués. Ensuite, nous regardons si cette tendance est homogène sur le territoire national ou concerne plus spécifiquement la population de certaines académies. Enfin, nous analysons les zones géographiques où vivent les populations qui portent l'évolution constatée de la ségrégation de l'EP.

1. Éducation prioritaire en France : dispositifs et ciblage

1.1. Les dispositifs de l'éducation prioritaire sur la période 2004-2016

Entre 2004 et 2016, pas moins de sept dispositifs de l'EP ont été actifs, sur des périodes allant de deux à six ans (tableau 1) : les Zones d'éducation prioritaire (ZEP), les Réseaux d'éducation prioritaire (REP, REP 2015 et REP+), les Réseaux Ambition Réussite (RAR), les Réseaux de Réussite Scolaire (RRS) et le dispositif pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite (ECLAIR).

Certains dispositifs comme les ZEP et les REP (première mouture) présents au début de la période sont, en fait, plus anciens. En effet, les ZEP ont été créées en 1981 et visaient à renforcer, par des moyens sélectifs groupés en programmes d'éducation prioritaires, l'action éducative dans les zones où se concentrent les plus grandes difficultés sociales. L'objectif était de lutter contre les inégalités, notamment sociales, à l'école et répondait à la préoccupation d'« accroître l'égalité des chances offertes aux jeunes scolarisés dans les établissements publics » (Radica, 1995). Chaque ZEP visait des zones où la proportion d'élèves « défavorisés »⁷ était importante. Les ZEP ne devaient initialement durer que quatre ans ; pourtant, des ZEP supplémentaires ont été finalement mises en place et la carte des ZEP revue plusieurs fois (Bénabou *et al.*, 2004 ; Radica, 1995). La révision de la carte des ZEP

4. Merle (2012) utilise le terme de prolétarianisation pour qualifier cette dynamique.

5. Par exemple Obin & Peyroux (2007), Merle (2010 ; 2012).

6. Par exemple Thauriel-Richard & Murat (2013) n'observent pas de modification du profil social de l'EP sur la période 2004-2011.

7. Selon des critères reliés à la catégorie socio-professionnelle, la nationalité ou le niveau éducatif des parents, ou encore à la scolarité des enfants.

Tableau 1 – Nombre et flux annuels d'entrées et de sorties des collèges de l'éducation prioritaire (EP)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Types de dispositifs d'EP													
REP	991	1 016	1 011	797	792	739							
ZEP	109	94	95	63	61	84							
RAR				263	264	254	264						
RRS							826	805	783	778	778		
ECLAIR								297	310	309	310	11	11
REP 2015												742	730
REP+												352	364
Ensemble des collèges en EP													
	1 100	1 110	1 106	1 123	1 117	1 077	1 090	1 102	1 093	1 087	1 088	1 105	1 105
Statut du collège vis-à-vis de l'EP													
Restant dans l'EP	-	1 096	1 105	1 100	1 116	1 074	1 031	1 064	1 077	1 083	1 086	898	1 103
Entrant dans l'EP	-	14	1	23	1	3	59	19	16	4	2	207	2
Sortant de l'EP	-	4	5	6	7	43	46	26	6	10	1	190	2
Ensemble des collèges	6 924	6 944	6 942	6 951	6 955	6 940	6 929	6 951	6 952	6 946	6 951	6 956	6 960

Note : la dernière ligne donne le nombre total de collèges chaque année, y compris les établissements publics et privés hors éducation prioritaire. Lecture : en 2004, il y avait 991 collèges classés REP, 109 ZEP, soit 1 100 en tout en éducation prioritaire pour un total de 6 924 collèges. 1 096 collèges déjà en éducation prioritaire en 2004 y sont restés en 2005. En 2005, 14 collèges (nouveaux ou hors éducation prioritaire en 2004) sont entrés dans l'éducation prioritaire. La même année, 4 collèges (intégrés à l'éducation prioritaire en 2004) l'ont quittée. Source : DEPP, BCS 2004-2016, calculs des auteurs.

de 1997 s'est accompagnée de la création des REP. Il s'agissait d'une extension du dispositif qui associait, à des établissements déjà répertoriés en ZEP, une aide spécifique donnant lieu à l'élaboration d'un contrat de réussite.

Les autres dispositifs de l'EP ont été lancés au cours de la période que nous analysons. En 2006, un nouveau plan de relance de l'EP est décidé avec la mise en place des RAR. Ces dispositifs sont dotés de moyens supplémentaires (notamment en termes d'assistance pédagogique), d'un renforcement du suivi et d'un pilotage au niveau national, les ZEP et REP restant devant alors des RRS. Par la suite, un nouveau dispositif est lancé en 2011 : le dispositif ECLAIR, qui avait été testé *via* le programme expérimental CLAIR (Collège Ambition Innovation Réussite) l'année précédente, remplace les RAR avec pour objectif d'accroître l'autonomie des acteurs locaux, établissements et réseaux, pour favoriser l'émergence de méthodes innovantes. Enfin, en 2014, la géographie de l'éducation prioritaire est de nouveau révisée. Les dispositifs antérieurs ECLAIR et RRS disparaissent et deux nouveaux dispositifs sont créés, les REP⁸ et les REP+, avec chacun des niveaux d'intervention différents afin que l'allocation de moyens soit proportionnellement liée aux difficultés sociales et scolaires (les REP+, qui concentrent plus de moyens, concernent les quartiers les plus en difficulté). De plus, un ensemble de mesures pédagogiques accompagnent ce renouvellement géographique : construction d'un référentiel pédagogique de pratiques efficaces des enseignants et mise en place d'un fonds d'innovation pédagogique. Les

équipes médicales et d'assistance sociale sont, par ailleurs, renforcées.

Les données que nous utilisons (voir encadré) permettent de calculer l'évolution du nombre de collèges en EP, selon le dispositif en vigueur⁹. Comme le montre le tableau 1, le nombre de collèges en EP est resté relativement stable entre 2004 et 2016, autour de 1 100 établissements qui représentent 16 % de l'ensemble des collèges publics et privés confondus. Au sein de l'EP, les collèges en REP étaient majoritaires jusqu'en 2009, même si une partie d'entre eux a été remplacée par des RAR en 2007 (le nombre de collèges en REP est passé de 1 011 à 797 tandis que 263 collèges étaient nouvellement classés en RAR). Dans notre base, les collèges RRS apparaissent en 2010, année de disparition définitive des collèges REP (ancienne formule) et ZEP. En 2011, le dispositif ECLAIR vient remplacer les RAR. Ce dispositif concerne 297 collèges en 2011 et jusqu'à 310 en 2014. Enfin, en 2015 apparaissent les REP 2015 (distincts des REP présents jusqu'en 2009) et les REP+. La mise en place de ce nouveau dispositif a entraîné une légère hausse du nombre total de collèges situés en EP en 2015.

8. Dans la suite de l'article, nous appelons ces dispositifs REP 2015 pour les différencier des anciens dispositifs REP qui disparaissent en 2010.

9. Il convient de noter qu'il peut exister des décalages entre les années officielles de créations/disparitions de certains dispositifs (RAR, RRS, ECLAIR) et leur apparitions/disparitions dans les BCS. D'après les explications fournies par la DEPP, cela est notamment dû à des clauses dites de « sauvegarde » qui permettent à certains établissements ne relevant plus de l'EP de continuer à bénéficier des indemnités pendant un certain temps.

ENCADRÉ – Les données

Nous utilisons des données couvrant la période 2004-2016 issues de la Base Centrale Scolarité^(a) (BCS), une base administrative exhaustive pour la France métropolitaine et pour certains départements d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion). Elle est composée d'un fichier élèves et d'un fichier établissements.

Le fichier établissements contient les caractéristiques administratives et géographiques de l'ensemble des collèges en France, notamment le secteur (public/privé), l'appartenance à un dispositif d'EP et sa localisation. Concernant l'EP, nous connaissons précisément la nature du dispositif pour chaque établissement (ZEP, RAR, REP, REP 2015 et REP+, RRS, dispositif ECLAIR). Un numéro d'identification de l'établissement commun à toutes les années d'observation est disponible, ce qui nous permet d'identifier des établissements entrant et sortant des dispositifs d'EP^(b).

Le fichier élèves fournit des caractéristiques socio-démographiques de chaque individu de la population totale des élèves dans le second degré : sexe, nationalité, origine sociale et département de résidence, ainsi que des éléments sur sa scolarité (formation suivie, langues vivantes étudiées, etc.). Un identifiant de l'établissement permet de faire le lien entre les fichiers établissements et élèves. Par exemple, pour l'année 2004, nous disposons d'informations individuelles relatives à 3 252 380 élèves répartis sur 6 924 collèges. Cependant, contrairement au fichier établissements le numéro d'identification d'un même élève est différent chaque année ; il ne nous est donc pas possible de reconstituer des parcours scolaires individuels.

Parmi les variables disponibles, nous utilisons l'origine sociale du responsable de l'élève pour reconstituer la classification des catégories socio-professionnelles utilisée par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP)^(c). Les élèves sont regroupés en quatre groupes sociaux : « très favorisé », « favorisé », « intermédiaire » et « défavorisé ». Cette variable n'est évidemment pas assez précise pour rendre compte des multiples difficultés sociales rencontrées par les élèves défavorisés, ou même plus généralement de leur rapport à l'école. Sur la question de l'immigration par exemple, les trajectoires scolaires des enfants d'immigrés varient fortement selon l'origine géographique de leurs parents toutes choses égales par ailleurs (Brinbaum & Kiefer, 2009), mais les différences d'origine géographique à origine sociale donnée renvoient également à des rapports à l'école très différents (Ichou & Oberti, 2014). Contrairement à un certain nombre de travaux (Brinbaum & Kiefer, 2009 ; Ichou & Oberti, 2014 ; Courtioux, 2016), notre objectif ici n'est pas de discuter la pertinence de la catégorisation du milieu social au sens de la DEPP ou de l'amender au regard, par exemple, de ce que l'on sait sur le lien entre milieu social et réussite scolaire. Nous considérons cette définition comme une donnée institutionnelle, c'est-à-dire une catégorisation de l'origine sociale permettant l'opérationnalisation des politiques publiques visant à faire progresser la mixité sociale^(d).

^(a) 2004 et 2005 DEP, 2006-2016 DEPP, Ministère de l'éducation [producteur]-ADISP-CMH [distributeur]

^(b) Ne disposant que de l'identifiant établissement, il ne nous est pas possible d'identifier spécifiquement les ouvertures, fermetures et regroupements d'établissements.

^(c) Voir notamment Durand & Salles (2015), annexe 2, p. 220.

^(d) Néanmoins, pour discuter de la robustesse de nos résultats, nous avons également testé une catégorisation sociale alternative en nous inspirant de celle proposée par Courtioux (2016) sur la base des résultats scolaires à l'entrée en 6^e (voir annexe, tableau A-2).

En dépit du nombre élevé de dispositifs qui se sont succédés depuis 2004, les flux d'entrées et de sorties de l'EP sont souvent restés relativement modestes. Ainsi, avant 2009, le nombre de collèges qui rejoignent ou qui quittent l'EP est resté très limité (cf. tableau 1). En termes d'entrées, seule l'année 2007 avec l'apparition des RAR a été marquée par une arrivée sensible de nouveaux collèges dans l'éducation prioritaire. La période 2009-2011 (caractérisée par la disparition des REP et ZEP, le dispositif expérimental CLAIR, puis la mise en place du dispositif ECLAIR) est plus active en termes de flux. La période 2011-2014 marque un retour à la stabilité avec peu d'entrées et de sorties.

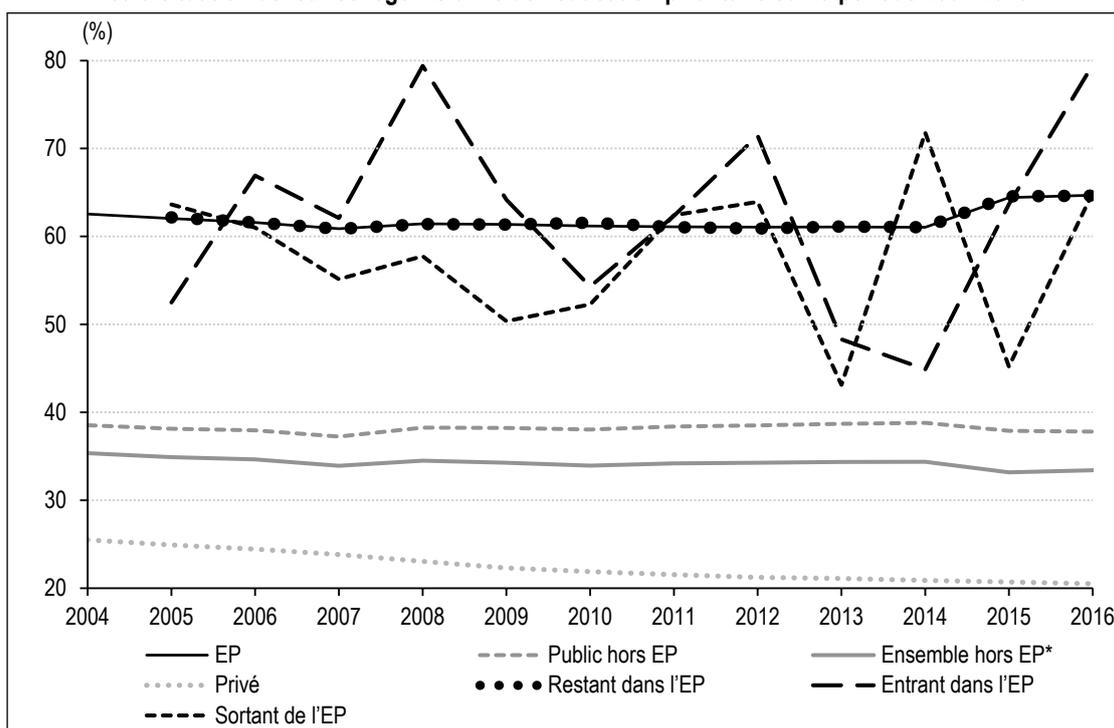
Sur la période, l'année 2015 fait cependant figure d'exception. En effet, suite à la loi sur la refondation de l'école du 8 Juillet 2013, la géographie de l'éducation prioritaire est révisée. Les dispositifs antérieurs ECLAIR et RRS disparaissent et deux nouveaux dispositifs sont créés – les REP 2015 et les REP+ ciblés sur les collèges connaissant

le plus de difficultés sociales et scolaires, reconnaissant implicitement que le périmètre de l'EP s'était progressivement écarté des zones connaissant le plus de difficultés. L'instauration des REP 2015 et des REP+ a conduit à un très important renouvellement du périmètre de l'EP : 190 collèges ont quitté l'EP, tandis que 207 collèges précédemment hors EP ont été nouvellement labélisés REP 2015 ou REP+.

1.2. Les ajustements de l'éducation prioritaire ne ciblent pas systématiquement les défavorisés

En 2004, au sein des collèges situés en EP, la part d'élèves défavorisés est supérieure à 62 %, contre un peu moins de 39 % dans le secteur public hors EP et environ 25 % dans le secteur privé (figure 1). Concernant les élèves très favorisés, ils ne sont qu'un peu plus de 6 % parmi les collèges en EP contre 19 % environ dans le secteur public hors EP et près de 30 % dans le secteur privé (voir annexe, tableau A-1).

Figure I – Part des élèves d'origine sociale défavorisée selon le secteur et la situation de leur collège vis-à-vis de l'éducation prioritaire sur la période 2004-2016



Note : EP pour éducation prioritaire, (*) comprend le privé et le public hors EP.

Lecture : en 2005, parmi les collèges nouvellement entrés dans l'EP (i.e., hors de l'EP en 2004 ou nouvellement créés), la part d'élèves défavorisés est de 52.5 %. Parmi les collèges qui étaient dans l'EP en 2004 et qui l'ont quittée en 2005 (ou qui n'existent plus), elle était de 63.6 % en 2004. Source : DEPP, BCS 2004-2016, calculs des auteurs.

Depuis 2004, la répartition par origine sociale des élèves en EP a légèrement évolué. Ainsi, en 2016, la part des élèves défavorisés y est d'un peu plus de 64 %, soit deux points de plus qu'en 2004. La part d'élèves très favorisés est restée voisine de 6 %, alors qu'elle a augmenté de plus de deux points dans le secteur public hors EP (pour s'établir à plus de 21 %) et, surtout, de plus de sept points (pour atteindre plus de 36 %) dans le secteur privé. Sur la même période, la part d'élèves défavorisés a diminué hors EP, notamment dans le secteur privé. Cependant le recentrage sur les défavorisés de l'EP s'est effectué en fin de période, après la réforme de 2015. En effet en 2014, la part des élèves défavorisés dans l'EP était inférieure à celle de 2004 d'environ 1.5 point de pourcentage. Les évolutions obtenues ici sont voisines de celles mises en évidence jusqu'en 2013 par Stéfano (2015). Sur la période 2007-2012, nos résultats peuvent également être comparés à ceux de Stéfano (2017) qui montre que la part d'élèves défavorisés ayant passé quatre années en RAR est de 68.6 % contre seulement 52.9 % en RRS et 31.6 % hors de l'EP. Cet écart par rapport à nos résultats tient sans doute au fait que l'auteur travaille à partir du panel d'élèves entrés en sixième en 2007 uniquement.

En supposant une adaptation efficace du ciblage de l'EP sur les plus défavorisés, on s'attend tout d'abord à ce que la part des défavorisés soit plus forte dans les collèges entrant que dans les collèges sortant de l'EP (figure I), ce qui est globalement le cas, mais n'est pas toujours vérifié. Ces cas de « ciblage déficient » renvoient d'abord à des effets marginaux ayant peu d'impact au niveau agrégé, comme pour l'année 2014 (où seuls trois collèges changent de situation vis-à-vis de l'EP, cf. tableau 1) et, dans une moindre mesure, pour l'année 2005 (avec seulement quatre collèges sortant). Cependant, cela concerne également l'année 2011 où le nombre de collèges changeant de situation est plus important, mais où les différences entre les entrants et les sortants sont très peu marquées.

On peut également s'attendre à des effets d'exclusion du ciblage : les collèges sortant sont ceux qui ont vu leur taux d'élèves défavorisés diminuer et sont revenus à une situation plus « normale » ne justifiant plus de moyens supplémentaires. Là encore, la figure I montre qu'effectivement l'effet d'exclusion est massif en 2015 (une différence de 19 points de pourcentage entre les collèges sortant et ceux qui restent dans

l'EP)¹⁰, qu'il est également bien présent mais d'ampleur moindre (à la fois en termes de nombre de collègues écartés de l'EP et de différences en termes de part d'élèves défavorisés) pour les années 2009 et 2013. L'absence d'effet d'exclusion important pour les autres années peut s'expliquer par le faible nombre de collègues sortant de l'EP¹¹. Cependant, lors de l'année 2011, caractérisée par la mise en place du dispositif ECLAIR et la sortie de 26 collègues de l'EP, les collègues écartés ont une population plus défavorisée que ceux qui restent dans l'EP. Le phénomène d'exclusion de l'EP pour les collègues ayant relativement moins de défavorisés n'est donc pas non plus systématique sur la période.

On peut également s'attendre à des effets de récupération par le ciblage : les labels accordés visent à intégrer à l'EP des collègues plus défavorisés ou qui le sont devenus. Dans ce cadre, on s'attend à ce que la part de défavorisés des entrants soit supérieure à celle des restants. Là encore cet effet est loin d'être systématique. Par exemple pour l'année 2010 qui voit la mise en place des RRS, les 59 collègues entrant ont un taux de défavorisés d'environ 7 points de pourcentage inférieur à celui des collègues déjà dans l'EP ; de même les 207 collègues entrant en 2015 ont une part de défavorisés légèrement inférieure mais très proche de celle des collègues déjà en EP.

1.3. Plutôt une tendance à la baisse de la part d'élèves défavorisés suivie d'un recentrage très récent sur ceux-ci

La tendance à la progression de la part des élèves défavorisés au sein des établissements de l'EP au siècle dernier a conduit certains auteurs à parler de déclassement, voire de prolétarianisation de ces établissements (Trancart, 1998 ; Merle, 2012). Concernant la période étudiée ici, entre 2005 et 2014, la part d'élèves défavorisés dans les établissements restant en EP d'une année sur l'autre a légèrement baissé. Elle est passée à 62.2 % en 2005 contre seulement 61 % en 2014 (cf. figure I). Bien que cette modification soit modeste, elle contraste avec ce que l'on observe pour les collègues qui restent hors de l'EP, dont le pourcentage d'élèves défavorisés évolue peu sur la même période. Dans le même temps, la part d'élèves très favorisés a augmenté dans l'EP (de 6.5 % à 7.6 %), dans des proportions voisines de celles observées hors EP (de 22 % à 24.5 %, voir annexe, tableau A-1).

Cette légère baisse de la part d'élèves défavorisés dans les collègues en EP est observée durant les périodes de stabilité des dispositifs d'éducation prioritaire (2005-2007 ou 2011-2014), mais

également dans les périodes où ceux-ci ont été modifiés. Ainsi, en 2011, année de mise en place du dispositif ECLAIR, la part d'élèves défavorisés dans les collègues restant dans l'EP était de 61.1 % (contre 61.6 % en 2010), tandis que la part d'élèves très favorisés était de 7.1 % (contre 7.3 %). Cela peut être dû à deux facteurs : la modification de la composition sociale des collègues en EP en 2010 et en 2011 (qui auraient donc accueilli un peu moins d'élèves défavorisés en 2011 qu'en 2010), mais aussi au fait que les collègues qui ont quitté l'éducation prioritaire en 2011 n'étaient pas les plus nantis (62.4 % d'élèves défavorisés, soit plus que parmi les collègues restant dans l'EP). Certes, les collègues nouvellement entrés dans l'EP en 2011 ont une part d'élèves défavorisés au-dessus de celle des collègues déjà en EP, mais cela n'a pas conduit à un recentrage fort des collègues en EP sur les plus défavorisés l'année suivante : en 2012 pour les collègues restant en EP, la part d'élèves défavorisés est de 60.9 % contre 61.1 % en 2011. Sur la base de ces observations, nous pouvons conclure que le dispositif ECLAIR n'a pas contribué à un recentrage de l'éducation prioritaire vers les populations les plus en difficulté¹².

Ce constat des effets du ciblage du dispositif ECLAIR peut être renouvelé pour d'autres années de la période précédant la réforme de 2011, caractérisées par des flux importants d'entrée et de sortie de l'EP. Ainsi, en 2010, nous notons que ce sont bien des établissements relativement favorisés qui ont quitté l'éducation prioritaire (seulement 52.3 % d'élèves défavorisés et plus de 11 % d'élèves très favorisés) ; cependant, parallèlement, ce sont également des établissements relativement favorisés qui ont intégré l'éducation prioritaire (54.3 % d'élèves défavorisés et plus de 9 % d'élèves très favorisés). Ce nouveau ciblage du dispositif d'EP n'a donc, encore une fois, pas constitué un recentrage sur les populations défavorisées.

Le constat est cependant un peu différent pour les années 2007 et 2009, également marquées par des flux importants (hausse du nombre d'entrées

10. Dans la figure I sont inclus tous les établissements entrant dans l'EP (venant du public hors EP ou nouvellement créés) et tous ceux sortant de l'EP (rejoignant le public hors EP ou fermés). Pour compléter ces résultats, dans le tableau A-1 en annexe, nous reproduisons les évolutions de composition sociale en ne zoomant que sur les établissements passés du public hors EP à l'EP (en éliminant les établissements nouvellement créés qui ne représentent qu'une part très faible des collègues entrant dans l'EP) et passés de l'EP au public hors EP (en éliminant les établissements fermés qui ne représentent qu'une part faible des collègues sortant de l'EP). Les résultats, notamment en 2015, sont similaires à ceux de la figure I.

11. Par exemple pour les années 2005, 2012, 2014 et 2016.

12. Ce qui n'est pas étonnant : la mise en place du programme CLAIR était plus liée à des questions de climat scolaire qu'à des questions d'origine sociale des élèves.

dans l'EP en 2007 et du nombre de sorties en 2009). En 2007, ce sont bien des collègues relativement peu favorisés qui ont intégré l'EP (les RAR), tandis qu'en 2009, les collègues ayant quitté l'EP étaient relativement favorisés. Cela aurait dû contribuer à une hausse du taux d'élèves défavorisés dans l'éducation prioritaire. Cependant, cela n'apparaît pas clairement dans les données, en 2007 comme en 2009¹³. En effet, l'impact des modifications du dispositif d'EP est atténué, voire annihilé par l'évolution de la composition sociale des établissements restant dans l'EP. Il semble donc bien, ces années-là, que nous ayons observé une légère baisse de la part des élèves défavorisés du secteur de l'EP, à périmètre constant. Cette constatation peut d'ailleurs être étendue à quasiment l'ensemble de la période 2004-2014, y compris les années sans réforme notable : en moyenne, la composition sociale des collègues en EP s'est rapprochée de celle des autres collègues. Les collègues qui sont restés dans l'EP ont vu leur taux d'élèves défavorisés légèrement baisser (et celui des très favorisés augmenter) presque chaque année. Cela peut être dû au fait que la population résidant dans le secteur de l'EP (à périmètre constant) a évolué et que la proportion des défavorisés y est en baisse et celle des plus favorisés en hausse (sachant qu'il s'agit là de tendances nationales présentées dans la sous-section précédente). Cela est également potentiellement lié à la nature des demandes de dérogation : une éventuelle baisse des demandes de dérogation pour échapper à l'EP venant des familles aisées ou une hausse des dérogations venant des familles les plus modestes¹⁴.

Il apparaît donc que, loin de l'idée d'une paupérisation (absolue ou relative) du secteur de l'EP, celui-ci a vu la part de ses élèves défavorisés diminuer un peu et celle d'élèves issus de milieux aisés s'accroître jusqu'en 2014. En cela, le secteur a connu des tendances comparables à celles des autres collègues, publics hors EP ou privés. Concernant la part d'élèves défavorisés, on peut même avancer que la baisse est un peu plus sensible au sein de l'EP (baisse de près d'un point et demi de pourcentage entre 2004 et 2014) que dans les collègues publics et privés hors EP réunis (baisse d'environ un point de pourcentage). En partant du principe que les familles aisées sont les plus susceptibles d'effectuer des demandes de dérogation, cela pourrait suggérer que certaines d'entre elles ont progressivement renoncé à effectuer cette démarche (ou bien n'ont pas trouvé de place ailleurs, la part des très favorisés augmentant partout). Cette tendance n'a pas été endiguée

par les différents redécoupages que l'EP a connus sur cette période. Les dispositifs RAR ou ECLAIR ne correspondent donc pas à des recentrages vers les populations défavorisées : la part de celles-ci a continué de décroître en 2007 ou 2011.

En revanche, la mise en place des REP (et REP+) en 2015 a profondément bouleversé la composition sociale des collègues dans l'éducation prioritaire : parmi les collègues déjà présents et restés dans l'EP, la part d'élèves issus de milieux modestes a augmenté de plus de 3 points de pourcentage entre 2014 et 2015 (de 61 % à 64.6 %), tandis que celle des élèves les plus favorisés a baissé de plus d'un point et demi (de 7.6 % à 6.1 %). Cela est directement lié aux flux vers et hors de l'EP. Au sein des établissements ayant quitté l'EP en 2015, la part d'élèves défavorisés n'était que de 45.2 % (soit à peine supérieure à celle de l'ensemble des établissements publics hors EP, cf. figure I). De même, la part d'élèves très favorisés y est beaucoup plus élevée que dans le reste de l'EP (14.8 %). Les établissements ayant rejoint les nouveaux dispositifs REP 2015 sont, quant à eux, beaucoup plus orientés vers des profils modestes (63.7 % de défavorisés et 7 % de très favorisés). La réforme REP 2015 est donc la première depuis 2004 à constituer un véritable recentrage vers les populations modestes.

2. Analyse et décomposition de la ségrégation sociale

2.1. Méthodologie de calcul et de décomposition de la ségrégation

L'abondante littérature sur les indices de ségrégation a abouti à la création de plus d'une vingtaine d'indices (Massey & Denton, 1988). L'étude de Frankel & Volij (2011) propose une axiomatisation complète des propriétés de ces différents indices. Selon ces auteurs, l'indice d'information mutuelle M est l'un des rares vérifiant la propriété de décomposabilité (forte) additive selon l'unité. Compte tenu des décompositions selon le secteur (EP vs. non EP) que nous sommes amenés à faire dans l'article, cette propriété est cruciale ici et nous choisissons donc de travailler avec M .

13. Notons toutefois que l'effet de l'entrée d'établissements relativement défavorisés en 2007 s'est bien manifesté en 2008 sur le stock des collègues existants avec une hausse du taux d'élèves défavorisés (61.4 % contre 60.9 % en 2007).

14. Fack & Grenet (2013) mettent en évidence une hausse des demandes de dérogation et une baisse des effectifs dans l'EP en 2007, suite à l'assouplissement de la carte scolaire. Cependant, Thauriel-Richard & Murat (2013) montrent que cela n'est pas accompagné d'une modification sensible du profil social des collègues en EP.

Soit N la taille de la population, c'est-à-dire le nombre total d'élèves dans les collèges français recensés. Cette population est divisée en K unités géographiques (c'est-à-dire des collèges) avec N^k le nombre d'élèves dans le collège k ($k = 1, \dots, K$). G est le nombre de groupes, c'est-à-dire de catégories sociales. Ici $G = 4$ (défavorisé, intermédiaire, favorisé, très favorisé). Le nombre total d'élèves appartenant au groupe g est N_g ($g = 1, \dots, G$). N_g^k est le nombre d'élèves du groupe g dans le collège k . p_g est la proportion d'élèves appartenant au groupe g dans la population totale, soit $p_g = N_g/N$. $p^k = N^k/N$ est la proportion d'élèves du collège k dans la population totale. $p_g^k = N_g^k/N^k$ est la proportion d'élèves du groupe g au sein du collège k . P est la distribution des différents groupes dans la population, $P = (p_1, p_2, p_3, p_4)$ et P^k est la distribution de ces groupes au sein du collège k , $P^k = (p_1^k, p_2^k, p_3^k, p_4^k)$.

L'indice M est défini comme suit :

$$M = h(P) - \sum_{k=1}^K p^k h(P^k) \quad (1)$$

où $h(P)$ est l'entropie de la distribution P :

$$h(P) = \sum_{g=1}^4 p_g \ln \left(\frac{1}{p_g} \right) \quad (2)$$

M vaut zéro lorsque la répartition des groupes dans chacun des collèges est conforme à la distribution nationale ($P^k = P$ et donc $h(P^k) = h(P)$ quel que soit k). Dans ce cas, nous avons $M = 0$. Lorsque la ségrégation est maximale, c'est-à-dire lorsque chaque collège se spécialise sur un groupe donné, nous avons $h(P^k) = 0$ quel que soit k et donc $M = h(P)$. L'indice M prend donc ses valeurs entre 0 et $h(P)$. Il n'est donc pas normalisé et ne s'exprime pas en pourcentage contrairement à d'autres indices de ségrégation (Frankel & Volij, 2011).

L'indice d'information mutuelle repose donc sur une comparaison entre les multiples situations individuelles (composition sociale de chaque collège) et la situation nationale. Il synthétise cette information en un seul nombre compris entre 0 – homogénéité absolue, tous les collèges sont identiques – et $h(P)$ – hétérogénéité maximale. Il offre une information supplémentaire à l'analyse simple de l'évolution des proportions de chaque groupe. En effet, cette dernière fournit des informations agrégées (des moyennes) et ne permet pas de juger simplement de l'hétérogénéité de situations locales par rapport à la moyenne nationale.

Par ailleurs, entre autres propriétés souhaitables d'un indice (invariance à l'échelle, division des

unités, invariance à la composition, division des groupes, voir Frankel & Volij, 2011), l'indice d'information mutuelle permet également d'effectuer des décompositions (entre secteurs vs. au sein des secteurs). Ainsi, si X et Y sont deux secteurs (le secteur de l'éducation prioritaire et un secteur comportant tous les autres collèges, par exemple), nous avons :

$$M(X \cup Y) = M(c(X) \cup c(Y)) + \frac{N^X}{N^X + N^Y} M(X) + \frac{N^Y}{N^X + N^Y} M(Y) \quad (3)$$

où $X \cup Y$ est l'union de ces deux secteurs (l'ensemble des collèges, EP et non EP réunis) et $c(X)$ (respectivement $c(Y)$) le collège fictif issu de la réunion de tous les collèges en EP (resp. hors EP). Dans cette version forte de la décomposition, les composantes intra et inter-secteurs sont *a priori* indépendantes. $M(c(X) \cup c(Y))$ est la composante intersectorielle. Rapportée à $M(X \cup Y)$, elle mesure la contribution des différences entre secteurs (donc entre EP et non EP) à la ségrégation totale observée. Nous utiliserons beaucoup cette mesure dans la suite de l'article. $M(X)$ et $M(Y)$ sont les composantes intra-sectorielles : elles mesurent la ségrégation au sein de chacun des deux secteurs (EP et non EP séparément).

Quel que soit l'échelon géographique retenu, nous mesurons la contribution des différents secteurs à la ségrégation sociale ainsi que celle des différences intersectorielles. L'objectif de cet article n'étant pas de se concentrer sur les différences entre public et privé¹⁵, nous regroupons les secteurs public hors EP et privé et nous nous concentrons sur les écarts sociaux EP/non EP. Enfin, dans certains cas, nous zoomons sur le seul secteur public et mesurons la contribution des écarts EP/public hors EP à la ségrégation sociale en ignorant le secteur privé.

Notons que nous employons, par la suite, le terme de mixité sociale comme l'opposé de la ségrégation sociale. Dans la littérature, la mixité sociale signifie parfois la cohabitation de populations diverses (favorisées et défavorisées) au sein des mêmes établissements et parfois les écarts de composition sociale entre collèges. C'est cette seconde acception que nous retenons ici pour la suite de l'article.

15. Voir Courtioux & Maury (2018) pour une analyse détaillée de la contribution des écarts entre secteur public et secteur privé à la ségrégation sociale.

2.2. La réforme de 2015 opère un recentrage vers les collèges les plus ségrégués

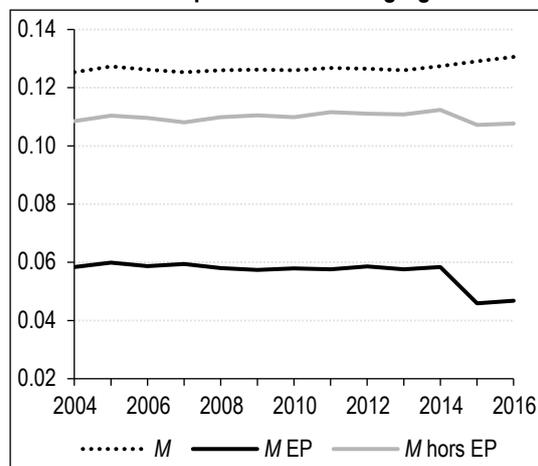
Sur la base des statistiques descriptives précédentes, notre période d'étude peut être séparée en deux parties (figure II). Entre 2004 et 2014, l'indice M est quasi stable (entre 0.1253 et 0.1274). Les niveaux de ségrégation sociale varient donc peu sur cette période. Ce résultat a déjà été établi dans la littérature (Givord *et al.*, 2016). Dans le même temps, la part de cette ségrégation sociale due à des différences entre les trois secteurs (EP, public hors EP et privé) augmente de manière très régulière (tableau 2) ; là encore, il s'agit d'un résultat déjà mis en évidence : Givord *et al.* (2016) le montrent avec seulement deux secteurs – public et privé – et Courtioux (2016) avec les trois secteurs. Les écarts en termes de composition sociale entre les trois secteurs ont donc augmenté régulièrement¹⁶ : le privé scolarise de plus en plus d'élèves très favorisés et de moins en moins d'élèves défavorisés. Cependant, si nous nous concentrons sur les seules différences entre EP et non EP (c'est-à-dire en regroupant public hors EP et privé), nous constatons que celles-ci ont eu tendance à diminuer jusqu'en 2014. Le secteur EP s'est donc rapproché

en termes de composition sociale des autres collèges, publics notamment. Cet effet est particulièrement marqué en 2011, année où la mise en place du dispositif ECLAIR a contribué à intégrer certains collèges moins défavorisés au sein de l'éducation prioritaire. Les écarts EP/non EP ont diminué et la part de la ségrégation due à des différences sociales entre EP et non EP est passée de 19.2 % à 18.6 %. Cette baisse des écarts entre EP et non EP est également observée lors des années où le périmètre n'a pas ou peu été modifié (avant 2007 notamment où, dans une moindre mesure, entre 2011 et 2014).

Nous observons plusieurs modifications à partir de 2015. Tout d'abord, la ségrégation sociale augmente : M est passé de 0.1274 en 2014 à 0.1306 en 2016. Mais surtout, la part de cette ségrégation correspondant à des différences entre secteurs a bondi en 2015 (35.8 % contre 30.1 % en 2014). Ce phénomène est dû au recentrage de l'EP opéré cette année-là avec l'instauration des REP 2015 et REP+. Suite à ce recentrage, comme nous l'avons vu dans la section précédente, la part des élèves défavorisés a augmenté en EP et une partie des collèges intégrés dans le précédent dispositif ECLAIR a quitté l'EP. En conséquence, les différences sociales entre collèges en EP et hors EP ont nettement augmenté, ce qui explique leur contribution accrue à la ségrégation sociale¹⁷.

Le niveau de l'indice M dépend de trois composantes (*supra*) : le terme mesurant les différences intersectorielles ($M(c(X) \cup c(Y))$) que nous venons d'analyser, mais également les niveaux de ségrégation au sein de chaque secteur. Nous analysons ici les niveaux de ségrégation au sein des collèges situés en EP et des collèges hors EP.

Figure II – Évolution nationale et dans l'éducation prioritaire de la ségrégation



Note : EP pour éducation prioritaire.
Lecture : l'indice d'information mutuelle M est égal à 0.1253 en 2004.
Source : DEPP, BCS 2004-2016, calculs des auteurs.

16. Voir Figure I et tableau A-1 en annexe. Par ailleurs, on retrouve ce type de résultats lorsque l'on utilise un indice de ségrégation portant sur les seuls défavorisés : nous avons effectué cette décomposition pour un indice d'exposition normalisé aux très défavorisés (pour une présentation, voir par exemple Frankel & Volij, 2011) pour les différentes années de la période analysée ici. Les résultats sont disponibles sur demande auprès des auteurs.

17. Les résultats du tableau 3 ont été reproduits en excluant le secteur privé et en comparant donc l'EP au public hors EP. Ces analyses supplémentaires, disponibles auprès des auteurs, confirment la robustesse des résultats obtenus lorsque l'on inclut le secteur privé.

Tableau 2 – Évolution de la part de la ségrégation expliquée par des différences de composition sociale entre les collèges de l'éducation prioritaire et ceux des autres secteurs

Années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Part (en %) de M expliquée par les différences de composition entre...													
...les 3 secteurs (EP, public non EP, privé)	26.2	26.1	26.6	27.1	25.5	28.1	28.6	28.7	29.4	29.9	30.1	35.8	36.4
...EP/non EP	20.3	20.1	20.0	20.2	19.5	19.0	19.2	18.6	18.7	18.7	18.5	24.9	25.2

Note : EP pour éducation prioritaire ; M est l'indice d'information mutuelle.
Lecture : 20.3 % du niveau de M (voir figure II) s'expliquent par des écarts de composition sociale entre les élèves en EP et ceux hors EP.
Source : DEPP, BCS 2004-2016, calculs des auteurs.

Les niveaux de ségrégation parmi les collèges en EP sont bas depuis 2004. Entre 2004 et 2014, les niveaux de ségrégation en EP sont restés stables. L'arrivée de nouveaux élèves très favorisés en EP n'a pas contribué à augmenter sensiblement la ségrégation, ce qui tend à suggérer que, durant la période, ces élèves sont répartis assez uniformément au sein des collèges en EP sur le territoire. Les collèges en EP sont donc relativement homogènes : ils comportent presque tous beaucoup d'élèves issus de milieux défavorisés.

La mise en place des REP et REP+ en 2015 a encore accentué le phénomène d'homogénéisation : la ségrégation en EP a baissé (de 0.0584 en 2014 à 0.0459). Parallèlement, le fait d'avoir réuni les collèges les plus défavorisés au sein des REP 2015 a également contribué à renforcer l'homogénéité des collèges situés hors de l'EP. Les niveaux de ségrégation hors EP étaient montés à 0.1124 en 2014 pour redescendre à 0.1072 en 2015. Sur l'ensemble de la période 2004-2016, la ségrégation hors EP a légèrement baissé. Ce fait est d'autant plus remarquable¹⁸ que l'ensemble des collèges hors EP est, par nature, disparate puisqu'il inclut des collèges publics et le secteur privé et que d'autres études ont montré que le secteur privé est de plus en plus hétérogène (voir Givord *et al.*, 2016 ; Courtioux & Maury, 2018).

En résumé, à l'échelon national, nos résultats montrent que les différences entre les collèges en EP et les autres, qui avaient eu tendance à diminuer avant 2015, ont augmenté sous l'effet de la réforme REP 2015, alors que les différences au sein de chaque groupe de collèges se sont réduites nettement cette même année¹⁹.

Les évolutions de la ségrégation au sein de l'EP depuis 2004, et notamment la rupture observée en 2015 ont, en théorie, deux explications possibles. Elles peuvent résulter des différents recentrages de l'EP (effets des collèges entrant et sortant de l'EP) ou aussi être dues

à la modification de la population des collèges en EP à périmètre constant (avec un possible effet d'éviction, comme suggéré par Davezies & Garrouste, 2020). Sans prétendre répondre de manière définitive à cette question, faute d'analyse causale, nous observons cependant l'évolution de la composition des établissements restés dans l'EP sur l'ensemble de la période 2004-2016. Cela représente 803 collèges. Les résultats montrent que la composition sociale de ces collèges a évolué de façon parallèle à celle observée précédemment sur l'ensemble des collèges entre 2004 et 2014, avec une baisse de la part d'élèves défavorisés (voir annexe, tableau A-1). Cette baisse est un peu moins prononcée pour les collèges restés en EP que pour les collèges pris dans leur ensemble ce qui suggère que le processus d'entrées et de sorties de collèges de l'EP a contribué à rapprocher le secteur de l'éducation prioritaire des autres collèges (hors EP) en termes de composition sociale. En 2015, nous observons peu de changement : la part d'élèves défavorisés passe de 64.5 % à 64.8 %. Ces résultats suggèrent donc que ce sont en premier lieu les entrées et sorties d'établissements consécutives aux différents recentrages de l'EP qui correspondent à la dynamique de la ségrégation entre EP et non EP et au sein de l'EP, plus qu'une évolution de la composition des populations ou un effet d'éviction.

Enfin, à ce stade, nous avons considéré l'EP de manière globale sans en distinguer les différents niveaux. Or, il est possible que des disparités au sein de l'éducation prioritaire soient apparues depuis 2004. Dans le tableau 3, nous distinguons,

18. À toutes fins utiles, nous avons testé, parmi les élèves défavorisés, les différences de proportion d'élèves en EP entre 2014 et 2015. Le test conclut à un écart significatif (voir annexe, tableau A-3).

19. On notera que ces résultats sont robustes à un changement de la composition des catégories sociales plus conforme aux résultats moyens à l'entrée en 6^e (cf. encadré ; les résultats sont présentés en annexe tableau A-2).

Tableau 3 – Évolution nationale de la ségrégation au sein des collèges de l'éducation prioritaire

Type d'indice/années	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
M EP	0.0594	0.0580	0.0574	0.0579	0.0576	0.0586	0.0576	0.0584	0.0459	0.0468
M RAR	0.0140	0.0132	0.0126	0.0119						
M ECLAIR					0.0125	0.0129	0.0125	0.0124		
M REP+									0.0089	0.0103
Part (en %) de M expliqué par les différences de composition au sein de l'EP entre...										
...RAR/non RAR (%)	23.6	22.7	22.0	20.6						
...ECLAIR/non ECLAIR (%)					21.8	22.1	21.8	21.2		
...REP+/non REP+ (%)									19.3	21.9

Note : EP pour éducation prioritaire.

Lecture : l'indice d'information mutuelle M est égal à 0.0594 en 2007 pour l'éducation prioritaire dont 23.6 % s'expliquent par des écarts de composition sociale entre les élèves en RAR et les autres élèves de l'EP.

Source : DEPP, BCS 2004-2016, calculs des auteurs.

parmi les collèges situés en éducation prioritaire, les dispositifs renforcés du reste de l'éducation prioritaire (RAR vs. non RAR à partir de 2007, ECLAIR vs. non ECLAIR à partir de 2011 et REP+ vs. REP à partir de 2015) et mesurons les niveaux de ségrégation dus à des écarts intersectoriels au sein de l'EP. Les résultats ne permettent de déceler aucune hausse de ces écarts (sauf peut-être en 2016). L'hétérogénéité à l'intérieur de l'éducation prioritaire semble relativement stable ce qui valide notre choix de considérer l'EP globalement dans le reste de l'article.

2.3. Le recentrage concerne principalement les académies les plus urbanisées

Les résultats précédents donnent des tendances globales sur l'ensemble du territoire qui peuvent masquer des disparités géographiques. Aussi, nous réduisons notre échelle géographique et calculons les niveaux de ségrégation sociale : 1) pour chaque académie, 2) en fonction de la taille de l'unité urbaine, 3) en fonction du type de commune où le collège est situé (ville-centre, banlieue, ville isolée, zone rurale). Le tableau 4 fournit, pour chaque académie, les niveaux de ségrégation sociale totale, ceux au sein de chaque secteur (EP, non EP) et la part de la ségrégation due aux écarts entre secteurs pour les années 2004, 2014 et 2016 qui correspondent à la rupture de tendance (*supra*)²⁰.

En 2004, nous constatons de très fortes disparités des niveaux de ségrégation sociale d'une académie à l'autre : M est très élevé dans les académies de l'agglomération parisienne (0.1845 dans l'académie de Paris, 0.1392 dans l'académie de Créteil et 0.1653 dans l'académie de Versailles) ainsi que dans certaines académies comprenant une grande agglomération (0.1341 à Aix-Marseille ou 0.1167 à Lyon). Au contraire, d'autres académies, notamment celles ne comportant pas de grandes agglomérations connaissent des niveaux de ségrégation nettement plus faibles (0.0601 à Besançon, 0.0624 à Limoges ou 0.0679 à Poitiers). Les niveaux de ségrégation varient donc du simple au triple entre Paris et certaines académies beaucoup moins urbanisées.

Entre 2004 et 2014, il est intéressant de noter que la relative stabilité nationale masque en fait des évolutions contrastées d'une académie à l'autre : baisse sensible de la ségrégation à Paris ou dans l'académie de Créteil, mais hausse notable dans l'académie de Versailles ou à Lyon. Dans les académies avec des agglomérations de taille plus modeste, là encore, les tendances

entre 2004 et 2014 sont très hétérogènes. Les niveaux de ségrégation ont augmenté sensiblement à Nice (et dans une moindre mesure à Toulouse ou Bordeaux), tandis qu'ils reculaient dans certaines académies, notamment celles où les niveaux étaient initialement faibles (comme Besançon ou Limoges). Aucune tendance à la convergence (ni à la divergence) régionale des niveaux de ségrégation ne semble donc émerger de ces résultats.

Entre 2014 et 2016, la hausse de la ségrégation observée sur le plan national est portée par une grande majorité des académies (Aix-Marseille, Lyon, Créteil, Versailles et dans de nombreuses petites académies) à l'exception de Paris où la baisse observée avant 2014 se poursuit. Ceci montre la position à part de la capitale : les enjeux en termes de ségrégation sociale y sont très différents du reste du pays.

Si nous zoomons à présent sur les niveaux de ségrégation au sein des seuls collèges en EP, là encore, nous constatons une forte hétérogénéité des dynamiques d'une académie à l'autre avant 2014 et une relative homogénéité après 2014. Entre 2004 et 2014, la ségrégation sociale en EP est en hausse dans la plupart des académies comprenant une grande agglomération (Paris, Lyon, Lille) à l'exception d'Aix-Marseille. En revanche, elle est en baisse dans une majorité de petites et moyennes académies. Il semble donc que les collèges en EP soient de plus en plus hétérogènes dans les académies avec de grandes agglomérations et de plus en plus homogènes dans les petites (où les niveaux de ségrégation étaient souvent bas)²¹.

Après 2014, les niveaux de ségrégation au sein de l'EP ont diminué de manière très sensible dans la plupart des académies. La réforme de 2015 a donc eu des effets notables sur la quasi-totalité du territoire et contribué à réhomogénéiser la composition sociale des collèges en EP dans de nombreuses académies. A Paris, l'indice M dans l'EP est passé de 0.0835 à 0.0358 en deux ans (soit une baisse de 53 % environ). À Aix-Marseille, Lyon, Versailles ou Créteil, qui étaient également concernés par de forts niveaux de ségrégation en EP en 2014, ceux-ci ont également reculé sensiblement. De manière générale, les rares académies où M n'a pas reculé sont peu urbanisées, avec des niveaux de ségrégation en EP initialement faibles, par exemple : Besançon, Clermont-Ferrand, Reims, Limoges.

20. L'ensemble des résultats (pour toutes les années entre 2004 et 2016) est disponible auprès des auteurs.

21. Ces résultats sont confirmés infra, par l'analyse des niveaux de ségrégation selon la taille de l'aire urbaine.

Tableau 4 – Indice de ségrégation et sa décomposition
entre éducation prioritaire (EP) et non prioritaire pour divers niveaux géographiques

Niveau de décomposition géographique	M global			M EP			M hors EP			Écart EP / Hors EP (en %)		
	2004	2014	2016	2004	2014	2016	2004	2014	2016	2004	2014	2016
Académie												
PARIS	0.1845	0.1749	0.1696	0.0487	0.0835	0.0358	0.1380	0.1408	0.1247	33.74	25.09	34.01
AIX-MARSEILLE	0.1342	0.1346	0.1406	0.0803	0.0707	0.0526	0.0798	0.0893	0.0906	40.44	37.94	42.47
BESANCON	0.0601	0.0556	0.0569	0.0317	0.0265	0.0305	0.0512	0.0462	0.0467	21.18	21.23	22.06
BORDEAUX	0.0820	0.0838	0.0895	0.0343	0.0359	0.0199	0.0768	0.0803	0.0832	12.53	10.60	14.20
CAEN	0.0797	0.0786	0.0808	0.0314	0.0369	0.0291	0.0749	0.0742	0.0756	10.08	8.23	10.00
CLERMONT-FERRAND	0.0760	0.0698	0.0714	0.0391	0.0341	0.0347	0.0750	0.0639	0.0654	9.20	11.91	11.61
DIJON	0.0716	0.0643	0.0646	0.0359	0.0311	0.0191	0.0641	0.0603	0.0589	17.57	13.19	16.72
GRENOBLE	0.0753	0.0687	0.0723	0.0318	0.0217	0.0183	0.0674	0.0600	0.0624	16.80	18.33	19.45
LILLE	0.1355	0.1374	0.1387	0.0262	0.0311	0.0271	0.1189	0.1223	0.1194	27.97	25.47	30.13
LYON	0.1167	0.1272	0.1289	0.0539	0.0548	0.0362	0.0941	0.1079	0.0994	25.15	21.59	29.79
MONTPELLIER	0.0892	0.0926	0.0950	0.0542	0.0671	0.0408	0.0704	0.0753	0.0713	23.34	19.63	28.90
NANCY-METZ	0.0986	0.0859	0.0917	0.0496	0.0387	0.0323	0.0897	0.0790	0.0799	14.49	13.48	19.59
POITIERS	0.0679	0.0657	0.0704	0.0564	0.0474	0.0529	0.0636	0.0612	0.0639	7.12	8.31	10.38
RENNES	0.0710	0.0804	0.0804	0.0241	0.0342	0.0233	0.0684	0.0763	0.0748	6.49	7.25	9.28
STRASBOURG	0.0930	0.0937	0.1008	0.0427	0.0289	0.0254	0.0742	0.0708	0.0748	24.16	29.80	32.19
TOULOUSE	0.0845	0.0901	0.0927	0.0713	0.0508	0.0410	0.0742	0.0824	0.0843	12.48	11.12	12.06
NANTES	0.0851	0.0893	0.0923	0.0507	0.0459	0.0308	0.0806	0.0838	0.0842	7.60	8.48	12.02
ORLEANS-TOURS	0.0864	0.0804	0.0796	0.0442	0.0362	0.0308	0.0712	0.0719	0.0699	21.79	14.61	17.00
REIMS	0.0886	0.0900	0.0894	0.0297	0.0282	0.0280	0.0769	0.0835	0.0754	23.70	18.31	25.97
AMIENS	0.1047	0.1023	0.1040	0.0284	0.0346	0.0308	0.0968	0.0953	0.0920	20.88	18.14	24.33
ROUEN	0.1026	0.0906	0.0907	0.0531	0.0414	0.0265	0.0887	0.0766	0.0761	22.47	23.16	25.71
LIMOGES	0.0624	0.0567	0.0603	0.0465	0.0541	0.0529	0.0562	0.0499	0.0510	11.12	11.30	14.99
NICE	0.0898	0.1067	0.1119	0.0991	0.0860	0.0590	0.0673	0.0897	0.0906	21.19	16.20	21.34
CRETEIL	0.1393	0.1318	0.1360	0.0450	0.0443	0.0364	0.1047	0.1025	0.1001	38.03	36.02	41.56
VERSAILLES	0.1653	0.1716	0.1767	0.0495	0.0522	0.0329	0.1167	0.1220	0.1266	37.37	36.33	37.28
CORSE	0.0650	0.0700	0.0682	0.0310	0.0230	0.0217	0.0591	0.0747	0.0616	32.31	32.43	34.78
REUNION	0.0820	0.0857	0.0907	0.0258	0.0259	0.0156	0.0917	0.0912	0.0868	22.53	29.09	44.12
GUADELOUPE	0.0707	0.0777	0.0991	0.0223	0.0230	0.0261	0.0712	0.0826	0.1024	17.95	23.76	28.00
MARTINIQUE	0.0644	0.0679	0.0709	0.0196	0.0219	0.0180	0.0623	0.0722	0.0726	22.25	10.53	17.32
GUYANE	0.1204	0.1223	0.1267	0.0517	0.0567	0.0546	0.0810	0.1890	0.0945	43.35	23.52	53.25
Taille d'unité urbaine												
Rurale	0.0605	0.0627	0.0639	0.0714	0.0842	0.0837	0.0580	0.0588	0.0571	2.76	4.05	9.40
< 5 000 habitants	0.0578	0.0603	0.0606	0.0399	0.0462	0.0272	0.0578	0.0598	0.0583	1.80	1.84	5.49
[5 000 - 10 000[0.0617	0.0756	0.0762	0.0475	0.0498	0.0510	0.0571	0.0703	0.0574	9.03	9.04	25.53
[10 000 - 20 000[0.0634	0.0709	0.0764	0.0405	0.0398	0.0446	0.0563	0.0635	0.0592	14.78	14.57	25.09
[20 000 - 50 000[0.0848	0.0899	0.0948	0.0438	0.0419	0.0410	0.0692	0.0794	0.0681	25.02	20.35	34.32
[50 000 - 100 000[0.1021	0.1010	0.1028	0.0514	0.0446	0.0389	0.0698	0.0774	0.0752	35.84	30.54	34.98
[100 000 - 200 000[0.1196	0.1179	0.1241	0.0485	0.0462	0.0397	0.0924	0.0919	0.0901	29.26	28.94	36.20
[200 000 - 2 000 000[0.1553	0.1595	0.1632	0.0631	0.0532	0.0407	0.1090	0.1180	0.1135	35.78	33.83	39.48
Agglo. parisienne	0.1878	0.1935	0.1975	0.0492	0.0620	0.0397	0.1398	0.1461	0.1436	37.61	35.24	40.16
Type de commune												
Secteur rural	0.0605	0.0627	0.0639	0.0714	0.0842	0.0837	0.0580	0.0588	0.0571	2.76	4.05	9.40
Villes isolées	0.0683	0.0706	0.0731	0.0534	0.0473	0.0368	0.0605	0.0612	0.0613	12.80	15.70	19.96
Villes-centres	0.1313	0.1356	0.1382	0.0595	0.0634	0.0458	0.1096	0.1165	0.1131	23.44	20.58	26.81
Banlieue	0.1445	0.1433	0.1470	0.0531	0.0483	0.0365	0.1169	0.1183	0.1168	28.23	26.96	31.20

Lecture : l'indice d'information mutuelle M est égal à 0.1845 en 2004 dans l'académie de Paris dont 33.7 % s'expliquent par des différences de composition sociale entre les élèves en EP et les élèves hors EP.

Source : DEPP, BCS 2004-2016, calculs des auteurs.

Ceci montre que la réforme de 2015 a bien été ciblée géographiquement sur les zones où l'effet (relatif) de baisse de la part d'élèves défavorisés

des collèges en EP jusqu'en 2014 était le plus marqué. Dans ces zones, cela a contribué à recentrer le dispositif sur les catégories défavorisées.

Si nous nous intéressons à la contribution des écarts EP/non EP aux niveaux observés de ségrégation par académie, nous mettons en évidence, là encore, de fortes disparités géographiques. Ainsi, en 2016, plus de 42 % de la ségrégation constatée dans l'académie d'Aix-Marseille correspond aux différences sociales entre collèges en EP et collèges hors EP pris dans leur ensemble. Cette contribution est également proche de 40 % à Créteil et Versailles et de 34 % à Paris. Au contraire, ces contributions sont inférieures à 10 % dans les académies de Caen et de Rennes. Dans l'ensemble, les contributions ont tendance à être faibles dans les académies les moins ségréguées²².

Entre 2004 et 2014, les écarts EP/non EP ont eu tendance à se réduire dans beaucoup d'académies et notamment dans celles comportant de grandes agglomérations. Le fait que les collèges en EP se sont rapprochés des autres collèges avant 2014 en termes de composition sociale concerne donc la majorité du territoire français. La réforme de 2015 a contribué à réorienter sensiblement à la hausse les écarts EP/non EP. Sous l'effet du recentrage du dispositif sur les populations défavorisées, les écarts sociaux entre collèges en EP et autres collèges se sont accentués. Cette hausse des différences EP/non EP depuis 2015 porte sur la quasi-totalité des académies et notamment sur celles où ces écarts représentaient déjà une part importante de la ségrégation totale. Ainsi, à Paris, en dépit de leur forte baisse entre 2004 et 2014, les écarts EP/non EP représentent tout de même un quart (25.1 %) de la ségrégation totale en 2014. Suite à la réforme de 2015, notamment à Paris (avec une remontée marquée de 25.1 % en 2014 à 34 % en 2016), les écarts EP/non EP ont atteint un point haut historique dans l'écrasante majorité des académies : élèves en EP et hors EP n'ont jamais été aussi différents en termes de composition sociale depuis 2004 sur quasiment tout le territoire.

Pour conclure, en termes de ciblage, la réforme de 2015 semble avoir privilégié les académies où les niveaux de ségrégation au sein du secteur de l'EP étaient élevés, c'est-à-dire où les collèges en EP n'étaient pas hétérogènes socialement. En revanche, ces académies étaient aussi celles où les différences sociales entre EP et non EP étaient les plus nettes, ce que la réforme de 2015 a contribué à accentuer.

2.4. La convergence des collèges en éducation prioritaire et des autres : un phénomène urbain

Concernant la taille d'unité urbaine²³ et le type de commune, le tableau 4 montre que plus la taille

de l'agglomération est grande et plus la ségrégation sociale y est élevée. En 2004, l'indice *M* varie du simple au triple entre le secteur rural (0.0605) et l'agglomération parisienne (0.1878). Nous pouvons cependant noter que les niveaux de ségrégation sont relativement voisins si l'on compare les communes rurales à celles de petites agglomérations (de moins de 20 000 habitants). La ségrégation sociale n'augmente réellement avec la taille de l'unité urbaine qu'à partir de 20 000 habitants.

L'évolution de la ségrégation avant 2014 est contrastée : en hausse dans l'agglomération parisienne²⁴ et dans les petites villes ou le secteur rural, mais en baisse dans les moyennes agglomérations. À partir de 2015, la ségrégation est répartie à la hausse quelle que soit la taille de l'agglomération.

En 2004, la contribution des écarts EP/non EP à la ségrégation était beaucoup plus faible dans les petites agglomérations (et plus encore dans le secteur rural où l'EP est quasiment absente) que dans les grandes et moyennes agglomérations. Ainsi, les écarts EP/non EP ne contribuent qu'à hauteur de 2.8 % à la ségrégation sociale dans le rural contre 14.8 % dans les unités urbaines comprenant entre 10 000 et 20 000 habitants et plus de 35 % dans celles comprenant entre 50 000 et 100 000 habitants (37.6 % à Paris). Les différences sociales entre établissements en EP et hors EP étaient donc un phénomène largement urbain en 2004, qui ne concernaient pas ou peu les petites agglomérations et le secteur rural. Douze ans plus tard, si cette lecture urbain/rural est toujours valable, les écarts se sont considérablement résorbés.

En effet, depuis 2004, la dynamique des différences EP/non EP selon la taille de l'agglomération est assez homogène : baisse jusqu'en 2014 sauf dans le secteur rural et dans les petites villes et hausse globale après 2014. Sur la période 2004-2014, ces résultats confirment ceux évoqués dans le tableau 4 où seules de petites académies, faiblement urbanisées, avaient connu une hausse des écarts EP/non EP. La convergence entre établissement en

22. Par exemple les académies de Limoge, Dijon, Poitiers et Clermont-Ferrand ont un *M* inférieur à 0.0714 et un écart EP/non EP inférieur à 17 %.

23. L'unité urbaine est une commune ou un ensemble de communes qui comporte sur son territoire une zone bâtie d'au moins 2 000 habitants où aucune habitation n'est séparée de la plus proche de 200 mètres et où chaque commune concernée possède plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie.

24. Sachant que sur la même période la ségrégation est en baisse dans les académies de Paris et Créteil et en hausse modérée dans l'académie de Versailles, cela signifie que les écarts inter-académiques ont augmenté.

EP et hors EP observée nationalement est donc un phénomène urbain. Entre 2014 et 2016, il est intéressant de noter que si les écarts EP/non EP sont en hausse sur tout le territoire (et culminent à 40.2 % à Paris en 2016), cette hausse est beaucoup plus forte en secteur rural et dans les petites villes (de 4 % à 9.4 % en rural, de 9 % à 25.5 % dans les petites agglomérations situées entre 5 000 et 10 000 habitants). Nous observons ainsi un « rattrapage » de l'urbain par le rural : les écarts sociaux entre les collèges en EP et les autres collèges étaient propres aux grandes agglomérations en 2004 et quasi inexistant dans les villes de moins de 10 000 habitants : il s'agit maintenant d'un phénomène beaucoup plus général. Cette évolution semble directement liée à la réforme de 2015²⁵.

Nous complétons l'analyse précédente avec une décomposition selon le type de commune (cf. tableau 4). Cette variable « type de commune » distingue le secteur rural, les villes isolées, les communes de banlieue et celles des villes-centres. La contribution des écarts EP/non EP est très faible dans le secteur rural et les villes isolées. L'évolution de ces écarts entre 2004 et 2016 dans les villes isolées se rapproche de ce qui est observé pour les petites agglomérations.

Les niveaux de ségrégation sont, en 2004 comme en 2016, plus élevés dans les communes de banlieue que dans les villes-centres. Surtout, les écarts EP/non EP y sont plus importants (contribution de 26.8 % en ville-centre et de 31.2 % en banlieue en 2016). Les différences sociales entre l'EP et les autres collèges sont donc plus marquées en banlieue. Néanmoins, il ne semble pas que la réforme de 2015 ait particulièrement contribué à cela : son impact (à la hausse sur les écarts EP/non EP) est similaire pour les villes-centres et les banlieues. Plus qu'un phénomène centre/périphérie au sein des grands espaces urbains, le recentrage de l'EP sur les collèges les moins favorisés en termes de mixité sociale est un phénomène urbain plus général.

* *
*

Dans cet article, à partir d'une analyse des données de la Base Centrale Scolarité de 2004 à 2016, nous mettons en évidence une rupture du ciblage de l'éducation prioritaire (EP) en 2015 avec un recentrage sur les élèves les plus défavorisés et les collèges les moins mixtes socialement.

Nos résultats montrent que la période 2004-2014 correspond à une baisse de la part d'élèves défavorisés dans l'EP. Dans ce cadre, les réformes de l'EP ne s'apparentent pas à un recentrage des dispositifs sur les collèges les plus défavorisés socialement ; en effet, elles ne correspondent pas systématiquement à un phénomène d'éviction des collèges dont la composition sociale est devenue plus favorisée au cours du temps, ni même à un phénomène de récupération par l'éducation prioritaire des collèges avec une forte proportion d'élèves défavorisés n'étant pas jusqu'alors inscrits dans l'EP. En termes de mixité sociale, cette période est caractérisée par une relative normalisation de l'EP qui se traduit par une diminution des différences intersectorielles au niveau national. Ces résultats apparaissent assez différents des dynamiques de déclassement des collèges en EP mises en exergue par Trancart (1998) pour la période 1979-1997. Une analyse géographique montre que la tendance que nous observons est portée par les académies fortement urbanisées où le niveau de ségrégation global est fort.

En 2015, la mise en place des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) constitue une rupture de tendance. Cette dernière se traduit par un recentrage de l'EP sur les populations les plus défavorisées *via* un effet d'éviction massif des collèges où les élèves défavorisés étaient moins nombreux. Ce recentrage du ciblage conduit à une accentuation importante des différences en termes de mixité sociale entre les collèges en EP et les autres. Les différences de mixité sociale au sein des collèges en EP ont tendance à s'atténuer à partir de la réforme. Nous montrons que, contrairement au phénomène de baisse de la part d'élèves défavorisés de la période précédente, ce phénomène de recentrage de l'EP et d'accentuation des différences entre collèges en EP et collèges hors EP concerne beaucoup plus d'académies et touche également les zones rurales et faiblement urbanisées.

Au final, la réforme de 2015, contrairement aux autres réformes qu'a connues l'EP sur la période étudiée, correspond à l'apparition d'une ligne de démarcation plus forte en termes de populations ciblées et de degré de mixité sociale entre les collèges en EP et les autres, et ce de manière relativement homogène géographiquement. Cela

25. Cette forte hausse des écarts EP/non EP dans le secteur rural ou faiblement urbanisé n'est pas due à une hausse de la part de l'EP dans ces zones à partir de 2014. Celle-ci est restée très faible (3.2 % en 2015) et proche voire inférieure aux niveaux observés précédemment (5.7 % en 2014). Il ne s'agit donc pas d'un effet lié au poids plus élevé du rural, mais bien d'un effet de la composition sociale de chacun des secteurs à l'indice M.

suggère que cette nouvelle phase du ciblage de l'éducation prioritaire permet une concentration des moyens sur ceux qui en ont le plus besoin, à la fois car il s'agit de collèves qui ont une part

importante d'élèves défavorisés en leur sein et parce que ce sont également les collèves où les plus défavorisés sont les moins mélangés avec les autres groupes sociaux. □

BIBLIOGRAPHIE

- Armand, A. & Gilles, B. (2006).** *La contribution de l'éducation prioritaire à l'égalité des chances des élèves.* Rapport pour le Ministre de l'Éducation nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. <https://www.education.gouv.fr/la-contribution-de-l-education-prioritaire-l-egalite-des-chances-des-eleves-10247>
- Beffy, M. & Davezies, L. (2013).** Has the 'Ambition Success Networks' educational program achieved its Ambition? *Annals of Economics and Statistics*, 111/112, 271–293. <https://doi.org/10.2307/23646334>
- Benabou, R., Kramarz, F. & Prost C. (2004).** Zones d'éducation prioritaire : quels moyens pour quels résultats ? Une évaluation sur la période 1982-1992. *Économie et statistique*, 380, 3–34. <https://doi.org/10.3406/estat.2004.7676>
- Brinbaum, Y. & Kieffer, A. (2009).** Les scolarités des enfants d'immigrés de la sixième au baccalauréat : différenciation et polarisation des parcours. *Population*, 64(3), 53–75. <https://doi.org/10.3917/popu.903.0561>
- Brizard, A. (1995).** Comparaison des performances des élèves scolarisés en ZEP et hors ZEP. *Éducation et Formations*, 41, 39–42. <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/2378/education-formations-n-41-juin-1995-article-4-comparaison-des-performances-des-eleves-scolarises-en->
- Caille, J.-P. (2001).** Les collégiens de ZEP à la fin des années quatre-vingt-dix : caractéristiques des élèves et impact de la scolarisation en ZEP sur la réussite. *Éducation et Formations*, 61, 111–140.
- Caille, J.-P., Davezies, L. & Garrouste, M. (2016).** Les résultats scolaires des collégiens bénéficient-ils des réseaux ambition-réussite ? Une analyse par régression sur discontinuité. *Revue économique*, 67 (3), 639–666. <https://doi.org/10.3917/reco.673.0639>
- Conseil National d'Évaluations du système Scolaire (CNESCO) (2016).** *Inégalités sociales et migratoires. Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ?* Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. http://www.cnescso.fr/wp-content/uploads/2017/04/Inegalites_sociales_rapport_Cnescso.pdf
- Cour des Comptes (2018).** L'éducation prioritaire. Rapport d'évaluation d'une politique publique. <https://www.ccomptes.fr/system/files/2018-10/20181017-rapport-education-prioritaire.pdf>
- Courtioux, P. (2016).** Dix ans de mixité sociale au collège : le public fait-il vraiment mieux que le privé ? *EDHEC Position Paper*, Mai. <https://www.edhec.edu/fr/publications/dix-ans-de-mixite-sociale-au-college-le-public-fait-il-vraiment-mieux-que-le-privé>
- Courtioux, P. & Maury T.-P. (2018).** Public, privé et éducation prioritaire : une analyse comparative de la mixité sociale à l'école. *Formation emploi*, 144, 133–154. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.6703>
- Courtioux, P. & Maury T.-P. (2020).** Private and public school: a spatial analysis of social segregation in France. *Urban Studies*, 57(4), 865–882. <https://doi.org/10.1177/0042098019859508>
- Davezies, L. & Garrouste, M. (2020).** More harm than good? Sorting Effects in a compensatory education program. *The Journal of Human Resources*, 55 (1), 240–277. <https://doi.org/10.3368/jhr.55.1.0416-7839R1>
- Durand, Y. & Salles, R. (2015).** *Rapport d'information sur l'évaluation des politiques publiques en faveur de la mixité sociale dans l'éducation nationale.* Assemblée nationale, N° 3292. <https://www.assemblee-nationale.fr/14/pdf/rap-info/i3292.pdf>
- Duru-Bellat, M. & Kieffer, A. (2008).** Du baccalauréat à l'enseignement supérieur en France : déplacement et recomposition des inégalités. *Population*, 63 (1), 123–257. <https://doi.org/10.3917/popu.801.0123>
- Fack, G. & Grenet J. (2013).** Les effets de l'assouplissement de la carte scolaire dans l'éducation prioritaire. *Éducation et Formations*, 83, 25–37. <https://www.education.gouv.fr/les-effets-de-l-assouplissement-de-la-carte-scolaire-11579>
- Frankel, D. & Volij, O. (2011).** Measuring School Segregation. *Journal of Economic Theory*, 146 (1), 1–38. <https://doi.org/10.1016/j.jet.2010.10.008>

- Givord, P., Guillerm, M., Monso, O. & Murat, F. (2016).** Comment mesurer la ségrégation dans le système éducatif ? Une étude de la composition sociale des collèges français. *Éducation et Formations*, 91, 21–51. <https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/13304/comment-mesurer-la-segregation-dans-le-systeme-educatif-une-etude-de-la-composition-sociale-des-coll>
- Ichou, M. & Oberti, M. (2014).** Le rapport à l'école des familles déclarant une origine immigrée : enquête dans quatre lycées de la banlieue populaire. *Population*, 69 (4), 617–657. <https://doi.org/10.3917/popu.1404.0617>
- Kherroubi, M. & Rochex, J.-Y. (2002).** La recherche en éducation et les ZEP en France. 1. Politique ZEP, objets, postures et orientations de recherche. *Revue française de pédagogie*, 140, 103–132. <https://doi.org/10.3406/rfp.2002.2905>
- Kherroubi, M. & Rochex, J.-Y. (2004).** La recherche en éducation et les ZEP en France. 2. Apprentissages et exercices professionnels en ZEP : résultats, analyses et interprétations. *Revue française de pédagogie*, 146, 115–190. <https://doi.org/10.3406/rfp.2004.3101>
- Ly, S.-T. & Riegert, A. (2015).** *Mixité sociale et scolaire et ségrégation inter et intra établissement dans les collèges et lycées français*. Rapport pour le CNESCO. <http://www.cnesco.fr/wp-content/uploads/2016/09/SegregationFrance1.pdf>
- Massey, D. & Denton, N. (1988).** The dimensions of residential segregation. *Social Forces*, 67 (2), 281–315. <https://doi.org/10.2307/2579183>
- Merle, P. (2010).** Structure et dynamique de la ségrégation sociale dans les collèges parisiens. *Revue française de pédagogie*, 170, 73–85. <https://doi.org/10.4000/rfp.1597>
- Merle, P. (2012).** *La ségrégation scolaire*. Paris: La Découverte.
- Meuret, D. (1994).** L'efficacité de la politique des zones d'éducation prioritaire dans les collèges. *Revue française de pédagogie* 109, 41–64. <https://doi.org/10.3406/rfp.1994.1245>
- Monso, O., Boutchenik, B. & Givord, P. (2018).** How do restrictive zoning and parental school choices impact social diversity in schools? An empirical evaluation in France. *Journées de méthodologie statistique de l'Insee*. http://www.jms-insee.fr/2018/S15_1_ACTEv2_BOUTCHENIK_JMS2018.pdf
- Obin, J.-P. & Peyroux, C. (2007).** *Les nouvelles dispositions de la carte scolaire*. Rapport de l'Inspection générale, 94. <https://www.vie-publique.fr/sites/default/files/rapport/pdf/124000267.pdf>
- Piketty, T. (2004).** L'impact de la taille des classes et de la ségrégation sociale sur la réussite scolaire dans les écoles françaises : une estimation à partir du panel primaire 1997. PSE, *mimeo*. <http://piketty.pse.ens.fr/fichiers/public/Piketty2004b.pdf>
- Radica, K. (1995).** 'Taux plafonds' d'élèves en zones d'éducation prioritaires. *Éducation et Formations*, 41, 31–38. https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/2377/education-formations-n-41-juin-1995-article-3-taux-plafonds-d-eleves-en-zones-d-education-prioritair?_lg=fr-FR
- Stefanou, A. (2015).** L'éducation prioritaire de 1982 à 2013. In: Pumain & Mattei (Eds). *Données urbaines*, Economica-Anthropos N° 7, pp. 107–123.
- Stefanou, A. (2017).** Éducation Prioritaire. Scolarité des élèves au collège de 2007 à 2012. *Éducation et Formations*, 95, 87–106. https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-01779982/file/DEPP-EF95-2017-article-4-education-prioritaire_867157.pdf
- Thaurel-Richard, M. & Murat, F. (2013).** Évolution des caractéristiques des collèges durant la mise en œuvre de l'assouplissement de la carte scolaire en 2007. *Éducation et Formations*, 83, 11–20. https://archives-statistiques-depp.education.gouv.fr/Default/doc/SYRACUSE/13198/evolution-des-caracteristiques-des-colleges-durant-la-mise-en-oeuvre-de-l-assouplissement-de-la-cart?_lg=fr-FR
- Trancart, D. (1998).** L'évolution des disparités entre collèges publics. *Revue française de pédagogie*, 124, 43–54. <https://doi.org/10.3406/rfp.1998.1115>
- Trancart, D. (2012).** Quel impact des ségrégations socio-spatiales sur la réussite au collège. *Formation emploi*, 120, 35–55. <https://doi.org/10.4000/formationemploi.3761>
- Van Zanten, A. & Obin, J.-P. (2008).** *La carte scolaire*. Paris: PUF.

**Tableau A-1 – Répartition annuelle de l'origine sociale des élèves
selon le secteur du collège et sa situation vis-à-vis de l'éducation prioritaire (en %)**

		Origine sociale des élèves													
		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	
Secteur du collège															
EP	Défavorisée	62.5	62.0	61.6	60.9	61.4	61.4	61.2	61.1	61.1	61.1	61.0	64.4	64.7	
	Intermédiaire	25.6	26.0	26.6	27.3	27.2	27.5	27.6	27.7	27.7	27.7	27.7	25.8	25.6	
	Favorisée	5.5	5.5	5.3	5.2	4.2	4.0	4.0	3.9	3.8	3.7	3.6	3.5	3.4	
	Très favorisée	6.3	6.5	6.5	6.6	7.1	7.1	7.2	7.3	7.4	7.5	7.6	6.3	6.3	
Public hors EP	Défavorisée	38.5	38.1	37.9	37.2	38.3	38.2	38.0	38.4	38.5	38.7	38.8	37.9	37.8	
	Intermédiaire	34.3	34.5	34.8	35.4	35.1	35.3	35.4	35.3	35.3	35.2	35.1	35.5	35.5	
	Favorisée	8.1	7.9	7.8	7.7	6.0	5.8	5.6	5.5	5.4	5.3	5.2	5.2	5.2	
	Très favorisée	19.0	19.5	19.4	19.6	20.6	20.7	20.9	20.8	20.8	20.8	20.9	21.4	21.5	
Privé	Défavorisée	25.5	24.9	24.4	23.8	23.0	22.3	21.9	21.5	21.2	21.1	20.9	20.7	20.5	
	Intermédiaire	37.0	37.0	37.1	37.2	37.2	37.1	37.1	37.0	37.0	36.8	36.6	36.3	36.0	
	Favorisée	8.3	8.2	8.1	7.9	7.7	7.4	7.3	7.3	7.3	7.3	7.2	7.2	7.3	
	Très favorisée	29.2	29.9	30.4	31.0	32.1	33.2	33.7	34.1	34.5	34.8	35.3	35.8	36.3	
Ensemble hors EP*	Défavorisée	35.3	34.9	34.6	33.9	34.5	34.3	33.9	34.2	34.3	34.4	34.4	33.2	33.4	
	Intermédiaire	35.0	35.1	35.4	35.9	35.6	35.8	35.8	35.8	35.7	35.6	35.5	35.7	35.6	
	Favorisée	8.1	8.0	7.9	7.8	6.4	6.2	6.0	5.9	5.9	5.8	5.7	5.8	5.7	
	Très favorisée	21.5	22.0	22.1	22.4	23.5	23.8	24.2	24.1	24.2	24.3	24.5	25.3	25.3	
Statut du collège vis-à-vis de l'EP															
Restant dans l'EP	Défavorisée	-	62.2	61.6	60.9	61.4	61.3	61.6	61.1	60.9	61.1	61.0	64.6	64.6	
	Intermédiaire	-	25.9	26.6	27.3	27.3	27.5	27.4	27.7	27.8	27.7	27.7	26.0	25.6	
	Favorisée	-	5.4	5.3	5.2	4.2	4.0	3.9	3.9	3.8	3.7	3.6	3.3	3.4	
	Très favorisée	-	6.5	6.5	6.6	7.1	7.1	7.1	7.3	7.5	7.5	7.6	6.1	6.3	
Entrant dans l'EP	Défavorisée	-	52.5	66.9	62.1	79.4	64.2	54.3	62.3	71.5	48.3	44.9	63.7	79.5	
	Intermédiaire	-	29.8	27.4	27.4	12.5	26.7	31.6	26.7	20.4	37.3	44.9	25.3	14.2	
	Favorisée	-	7.1	3.8	4.9	4.4	3.1	4.7	4.1	3.7	4.5	2.3	4.1	2.7	
	Très favorisée	-	10.6	1.8	5.6	3.7	6.0	9.4	6.8	4.4	9.9	7.9	7.0	3.6	
Sortant de l'EP	Défavorisée	-	63.6	61.0	55.1	57.8	50.4	52.3	62.4	63.9	43.1	71.8	45.2	65.0	
	Intermédiaire	-	25.4	21.8	32.3	29.3	32.6	31.8	26.5	26.4	34.9	20.9	35.2	23.6	
	Favorisée	-	5.6	5.0	6.2	4.8	4.6	4.5	3.2	5.2	6.1	1.8	4.8	6.4	
	Très favorisée	-	5.4	12.2	6.3	8.2	12.4	11.4	7.8	4.5	15.9	5.5	14.8	5.0	
Restant dans l'EP toute la période 2004-2016	Défavorisée	65.6	65.4	65.1	64.5	65.1	64.8	64.8	64.7	64.6	64.6	64.5	64.8	64.9	
	Intermédiaire	24.2	24.3	24.9	25.5	25.5	25.9	25.9	26.0	26.0	26.1	26.2	26.0	25.8	
	Favorisée	5.1	5.1	4.9	4.8	4.0	3.7	3.6	3.6	3.5	3.4	3.4	3.3	3.3	
	Très favorisée	5.1	5.1	5.1	5.1	5.5	5.6	5.6	5.8	5.8	5.9	6.0	5.9	6.0	
Entrant dans l'EP (hors nouveaux établis.)	Défavorisée	-	52.5	66.9	62.7	57.4	-	54.3	62.3	72.2	48.3	42.3	63.3	74.7	
	Intermédiaire	-	29.8	27.4	27.3	30.9	-	31.6	26.7	20.0	37.3	46.8	25.5	17.9	
	Favorisée	-	7.1	3.8	4.8	3.4	-	4.7	4.1	3.5	4.5	2.5	4.1	1.8	
	Très favorisée	-	10.6	1.8	5.1	8.3	-	9.4	6.8	4.3	9.9	8.4	7.1	5.6	
Sortant de l'EP (hors établis. qui ferment)	Défavorisée	-	61.9	22.5	43.0	44.9	48.4	51.1	61.3	-	36.5	-	45.2	66.9	
	Intermédiaire	-	26.2	38.2	41.7	38.9	33.8	32.6	27.4	-	40.5	-	35.3	22.3	
	Favorisée	-	6.0	10.8	7.3	5.8	4.8	4.6	3.3	-	6.9	-	4.8	6.7	
	Très favorisée	-	5.9	28.4	8.0	10.4	13.0	11.7	8.0	-	16.2	-	14.8	4.1	

Note : EP pour éducation prioritaire, (*) comprend le privé et le public hors EP.

Lecture : la part d'élèves très favorisés en 2004 au sein des collèges de l'EP est de 6.3 %. En 2005, parmi les collèges présents en EP en 2004 et qui le sont restés en 2005, la part d'élèves défavorisés est égale à 62.2 %. Parmi les collèges nouvellement entrés dans l'EP (i.e., hors de l'EP en 2004 ou nouvellement créés), cette part est de 52.5 %. Parmi les collèges qui étaient dans l'EP en 2004 et qui l'ont quittée en 2005 (ou qui n'existent plus), elle était de 63.6 % en 2004.

Source : DEPP, BCS 2004-2016, calculs des auteurs.

Tableau A-2 – Évolution nationale de la ségrégation et décomposition par secteur avec une définition alternative des catégories sociales

Type d'indice/années	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
<i>M</i>	0.1216	0.1238	0.1227	0.1219	0.1229	0.1232	0.1232	0.1232	0.1234	0.1230	0.1241	0.1257	0.1271
Part (en %) de <i>M</i> expliquée par les différences de composition entre...													
...les 3 secteurs (EP, public non EP, privé)	26.8	26.7	27.1	27.7	28.1	28.6	29.1	29.0	29.8	30.3	30.5	36.4	37.1
...EP/non EP	21.0	20.8	20.7	21.0	20.3	19.7	19.9	19.2	19.3	19.3	19.1	25.6	26.0
<i>M</i> EP	0.0549	0.0565	0.0558	0.0565	0.0563	0.0557	0.0558	0.0557	0.0568	0.0561	0.0568	0.0432	0.0441
<i>M</i> hors EP	0.1046	0.1066	0.1057	0.1043	0.1061	0.1069	0.1065	0.1080	0.1075	0.1072	0.1085	0.1035	0.1041

Note : les groupes sociaux diffèrent de la classification retenue par la DEPP : les enfants de « chef d'entreprise » sont inclus dans les « favorisés » (vs. « très favorisés »), les enfants de personnes travaillant dans les services directs aux particuliers sont inclus dans les catégories « défavorisés » (vs. « intermédiaires »). EP pour éducation prioritaire.

Lecture : l'indice d'information mutuelle *M* est égal à 0.1216 en 2004 dont 21.0 % s'expliquent par des écarts de composition sociale entre les élèves en EP et ceux hors EP.

Source : DEPP, BCS 2004-2016, calculs des auteurs.

Tableau A-3 – Test d'écart entre la proportion d'élèves en EP en 2014 et en 2015 (parmi les élèves défavorisés)

Année	Proportion d'élèves défavorisés en EP	Nombre d'élèves défavorisés en EP	Résultats
2014	24.8 %	1 268 197	Statistique = -106.78
2015	27.4 %	1 265 585	p-value = 0.000

Lecture : la proportion d'élèves défavorisés scolarisés en EP en 2014 est de 24.8 % et leur nombre est de 1 268 197. La statistique de test (écart de proportion entre 2015 et 2014) est égale à -106.78.

Source : DEPP, BCS 2004-2016, calculs des auteurs.

